



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Transitions,
Ressources et Milieux
Bureau des Milieux
Aquatiques et Marins**

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**SNCF réseau
agence projets Hauts de France
3e étage Tour de Lille
100 bd de Turin
59777 LILLE**

Dossier suivi par :
Jérôme Barbet

Mèl : jerome.barbet@seine-maritime.gouv.fr
Mèl : ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr

Tél. : 02.76.78.33.83

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du
code de l'environnement : **travaux sur le pont-rail au PK 144+388**

**Vieux-Rouen-sur-Bresle
Notification de décision**

Réf. : **0100039244/ML**
Cette référence est à
rappeler dans toute
correspondance

ROUEN, le 13 mars 2024

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du
code de l'environnement concernant l'opération suivante :

travaux du pont-rail PK 138+046 sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 octobre 2023, j'ai l'honneur de vous informer
que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette
opération à compter de la réception de ce courrier.**

Les travaux devront respecter l'arrêté du 28 novembre 2007 fixant les prescriptions générales
applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des
articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la
nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement (code NOR :
DEVO0770062A).

De plus, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- les travaux impactant le lit mineur sont réalisés dans la période s'étendant du 1er juin au 31
octobre ;

- en cas de travaux entre le 1er mai et le 30 juin, le débroussaillage des berges est limité au strict
nécessaire ;

- en cas de mise en place de batardeau, le pétitionnaire localise préalablement les renoncules
aquatiques et établit un plan de circulation (y compris piéton) limitant au strict nécessaire les
déplacements dans le lit mineur et permettant d'éviter le déracinement ou l'élimination de la
végétation présente dans le lit mineur.

Le syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) peut être
sollicité pour identifier cette espèce ;

- en cas de rencontre avec des écrevisses à pieds blancs, afin d'organiser la sauvegarde des individus, le pétitionnaire en informe sans délai :

- la DDTM (ddtm-strm-bmam@seine-maritime.gouv.fr ; ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr)
- le SMAB (02 35 17 41 55)
- la Fédération de Pêche (02 35 62 01 55).

Par ailleurs, vous voudrez bien me préciser la date de réception des travaux et m'envoyer les plans de récolement de l'opération dès que vous en aurez possession.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SEINE-MARITIME durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation

Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux

Alexandre HERMENT

DOSSIER DE DÉCLARATION SIMPLIFIÉ

INSTALLATIONS, OUVRAGES ACTIVITÉS ET TRAVAUX SUR COURS D'EAU

Ce document a été établi en vue de formaliser les demandes de déclaration pour des activités et travaux affectant les rivières.

Composition du dossier :

- ✓ Le présent dossier dûment complété avec la description de l'état initial des travaux envisagés et l'état final
- ✓ 1 plan de situation au 1/25 000 avec localisation (flèche ou cercle), (ANNEXE 1)
- ✓ 1 extrait de plan cadastral situant les travaux, (ANNEXE 2)
- ✓ Plusieurs coupes (en travers et/ou en long), (ANNEXE 3)
- ✓ Des photographies du site,
- ✓ Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire.
 - ANNEXE 4 : évaluation d'incidence Natura 2000
 - ANNEXE 5 : schéma d'alerte en cas d'accident

Ce dossier est à déposer en 4 exemplaires dont un en version numérique, plans compris. Il doit être adressé à :

DDTM

Service Transitions Ressources et Milieux

Bureau des Milieux Aquatiques et Marins

Cité Administrative

2 rue Saint Sever

76032 ROUEN CEDEX

I- Table des matières

II-	Table des illustrations	3
III-	Identité du déclarant.....	4
IV-	Localisation géographique du projet.....	4
V-	Description sommaire du projet.....	5
A)	Contexte du projet	5
B)	Descriptif résumé des travaux	5
VI-	Rubrique(s) de la nomenclature concernée(s).....	7
VII-	Description de l'état initial du cours d'eau	7
VIII-	Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés.....	8
A)	Description de l'ouvrage existant et problème à résoudre	8
B)	Description de l'intervention à réaliser	11
1)	Phase 1 : préparation du chantier	11
2)	Phase 2 : travaux principaux.....	12
C)	Entreprise en charge des travaux	14
D)	Conduite du chantier	14
1)	Période de réalisation des travaux.....	14
2)	Conditions de réalisation des travaux	14
3)	Moyens de surveillance et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	16
IX-	Impact prévisible des travaux	16
A)	Berges	16
B)	Lit mineur	16
C)	Pont.....	18
D)	Pollutions potentielles	18
E)	Travaux affectant un site NATURA 2000.....	19
1)	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Vallée de la Bresle », identifiant FR2200363	19
2)	Proximité de zones naturelles d'importance	20
3)	Synthèse des inventaires écologiques.....	21
4)	Conclusion	21
F)	Compatibilité avec le SDAGE	22
G)	Compatibilité avec le SAGE	23
X-	Mesures correctives envisagées.....	24
A)	Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux	24
B)	Mesures envisagées pour limiter l'impact sur les frayères.....	24

C)	Mesures envisagées pour le réaménagement du site	25
XI-	Annexes	25

II- TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1:	Ligne 325 000 direction Beauvais - Le Tréport - Localisation géographique du projet.....	4
Tableau 2 :	Nomenclature rubriques IOTA concernées	7
Tableau 3 :	Description du cours d'eau « La Méline ».....	8
Tableau 4 :	Ligne 325 000 - Caractéristiques du PRa situé au PK 144+388.....	8
Tableau 5:	Ligne 325 000 - Caractéristiques de l'ouvrage.....	10
Tableau 6 :	Ligne 325 000 – Planning des travaux.....	14
Tableau 7 :	Ligne 325 000 - Espaces naturels patrimoniaux reconnus à proximité de l'ouvrage au Pk 144+388.....	20

Figure 1 :	Ligne 325 000 - Localisation du PRa situé au PK 144+388 – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle.....	5
Figure 2 :	Ligne 325 000 - PRa situé au PK 144+388	9
Figure 3 :	Ligne 325 000 - Élévation gauche de l'ouvrage situé au PK 144+388	9
Figure 4 :	Ligne 325 000 – PRa pk 144+388 – Photographies des désordres sur l'ouvrage : fissures et désorganisation des maçonneries des culées.....	10
Figure 5 :	Ligne 325 000 - Travaux de réparation du couronnement du mur côté gauche.....	11
Figure 6 :	Ligne 325 000 - Extrait du relevé des avaries de l'ouvrage	11
Figure 7 :	Ligne 325 000 – Zone d'installation de chantier et accès – PRa 144+388	12
Figure 8 :	Ligne 325 000 – PRa pk 144+388 – Exemple de mise en place de canule d'injection	13
Figure 9 :	Exemple d'illustration de batardeaux.....	15
Figure 10 :	Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux.....	15
Figure 10 :	Exemple d'illustration de batardeaux.....	17
Figure 11 :	exemple d'installation pour éviter la pollution des résidus de maçonnerie.....	18
Figure 12 :	Ligne 325 000 - Cartographie des sites naturels d'intérêts à proximité du PRa 144+388 – Source : Geoportail	20
Figure 13 :	Ligne 325 000 - Localisation des zones humides selon le critère habitat - PRA 144+388	21

III- IDENTITE DU DECLARANT

Organisme / Nom Prénom : SNCF RESEAU / DIRECTION ZONE INGENERIE NORD-EST
NORMANDIE / Agence Projets Hauts-de-France

Numéro de SIRET : 412 280 737 203 75

Adresse : Tour de Lille – 3ème étage

100 boulevard de Turin

59 777 EURALILLE

Tel : 06 19 50 46 04

Mail : pierre.diot@reseau.sncf.fr

IV- LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Désignation du cours d'eau : **La rivière « La Méline »**

Situation Cadastre :

Tableau 1: Ligne 325 000 direction Beauvais - Le Tréport - Localisation géographique du projet

Code postal	Commune	Section et n° de parcelles	Adresse	Propriétaire
76390	Vieux-Rouen-Sur-Bresle	Section : AD Parcelle : 0072	Pont-rail au Pk 144+388	SNCF Réseau

La ligne ferroviaire IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport enjambe le cours d'eau « le bras de la Méline » au pk 144+388 sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle dans le département de la Seine-Maritime (voir plan de situation en ANNEXE 1 et extrait cadastral en ANNEXE 2). Le Pont-Rail est constitué d'un tablier métallique de 6,65m de portée et est situé dans une parcelle dont le propriétaire est SNCF Réseau.

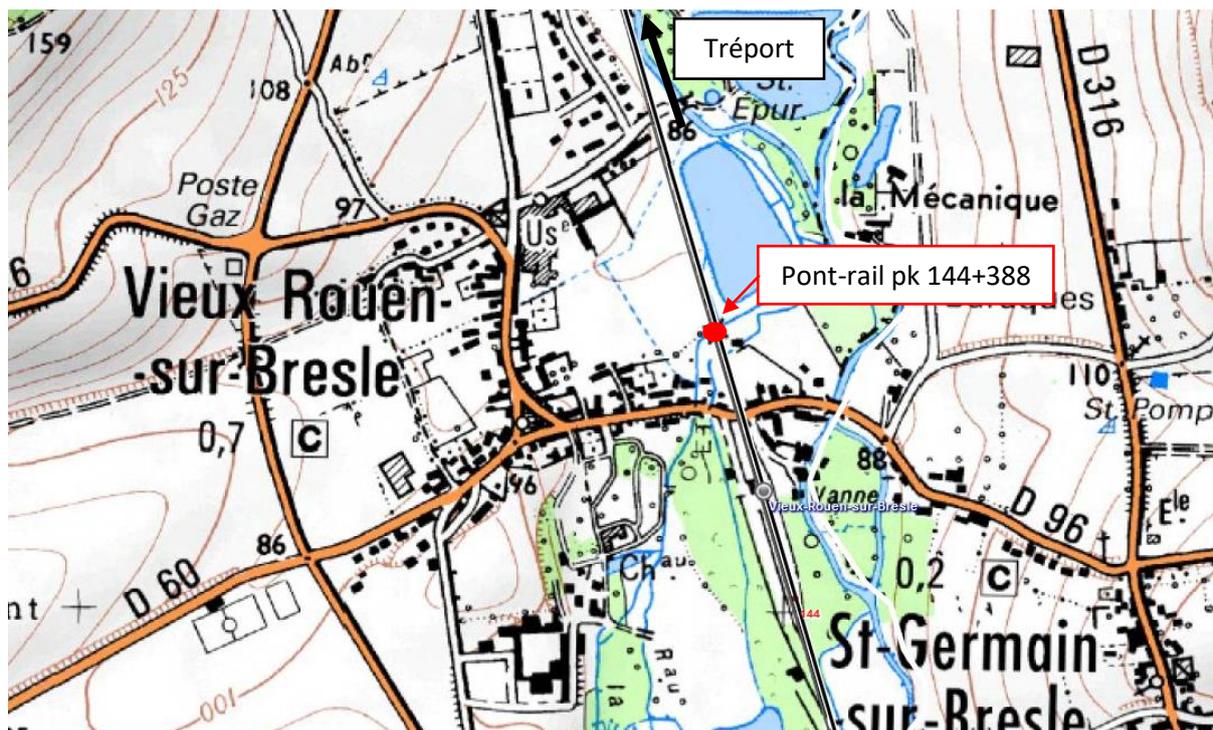


Figure 1 : Ligne 325 000 - Localisation du PRA situé au PK 144+388 – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle

V- DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

A) Contexte du projet

Afin d'entretenir l'infrastructure ferroviaire sur la ligne BALT (Ligne IF 325 000) reliant les villes de Beauvais et Le Tréport, SNCF Réseau envisage des travaux de maçonnerie sur l'ouvrage d'art situé au pk 144+388. L'objectif de ces opérations a pour objectif de finaliser les travaux de régénération de la ligne Beauvais – Abancourt – Le Tréport démarrés en 2019. Ce complément de travaux permet d'assurer les pérennités attendues sur les différents tronçons de la ligne.

Une campagne d'étude technique menée en 2015 a permis de faire un bilan général de l'ouvrage. L'ouvrage est en état satisfaisant, cependant, il a été constaté des réductions de métal sur les appuis et les poutres principales. Plusieurs fissures sur les culées et quelques avaries sur la maçonnerie ont été relevées. Ces travaux vont permettre de consolider l'ouvrage, d'en assurer la pérennité et de sécuriser la circulation ferroviaire.

B) Descriptif résumé des travaux

Le chantier portera sur des travaux de maçonnerie sur l'ouvrage d'art. Ils comprennent le rejointoiement localisé de la maçonnerie, un remplacement de briques sur les culées et la réparation du couronnement du mur et des garde-corps endommagés. Des injections dans les fissures et fractures seront également nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Ces derniers seront réalisés depuis le lit mineur. Ces opérations sont prévues en

période d'étiage, ce qui permet de bénéficier d'un niveau d'eau suffisamment bas pour permettre la réalisation des travaux.

Malgré les périodes d'interventions favorables et un niveau d'eau habituellement bas à ces périodes, il existe un risque sur le fait de ne pas pouvoir réaliser les travaux dans les conditions prévues en cas de pluviométrie exceptionnelle pour la saison. Ainsi, la mise en place de batardeaux avec un système de pompage et rejet en aval sera nécessaire pour réaliser les travaux de maçonnerie de l'ouvrage. Le batardeau sera installé culée par culée, le temps de la réalisation des opérations. Cette solution sera adaptée en fonction des niveaux d'eau et des débits observés. Il est important de préciser qu'il s'agit d'une solution de secours et qu'elle n'a pas pour objectif de mettre à sec le cours d'eau, mais de limiter le débit moyen et donc la hauteur d'eau sous l'ouvrage pour permettre le travail avec un niveau bas pour réaliser les travaux. Ainsi, par précaution, nous nous inscrivons dans la rubrique IOTA 3.1.2.0 pour modification du profil en long du cours d'eau.

En 2021 et 2022, le bureau d'études Systra a réalisé un inventaire écologique dans la zone d'intervention des travaux. Il comprend une définition des habitats naturels (y compris les zones humides) et des investigations faunistiques, floristiques et piscicoles. Des extraits de l'inventaire et des données issues des comptes-rendus sont repris dans le document. Sur demande, les données issues de ces inventaires écologiques pourront être fournies à la police de l'eau.

Une réunion de cadrage avec les services de l'état a été réalisée le 28 septembre 2021. Lors de cette réunion, des représentants du SMA de la Bresle, la police de l'eau de la DDT 60 et 76, la DREAL Normandie et SNCF Réseau étaient présents. SNCF Réseau a pu présenter les travaux de maintenance envisagés sur 14 ouvrages de la ligne Beauvais-Abancourt- Le Tréport. Il a été conclu qu'en cas d'impact résiduel sur les frayères et les zones humides une procédure IOTA simplifiée suffira pour cadrer les chantiers sur les ouvrages concernés. Le programme des travaux prévoit de légères opérations qui ne nécessitent pas de modification du cours d'eau, mais seulement un passage (à pied) dans le lit mineur lorsque cela est nécessaire.

VI- RUBRIQUE(S) DE LA NOMENCLATURE CONCERNEE(S)

Les installations et travaux entraînant une modification quelconque du régime des eaux sont soumis à autorisation ou à déclaration. Le tableau ci-dessous résume pour chaque rubrique les seuils atteints par le projet.

Tableau 2 : Nomenclature rubriques IOTA concernées

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Déclaration si (seuils de déclaration)	Rubrique concernée (à cocher si oui)	Commentaire
3.1.2.0	I.O.T.A. modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	6,65m + 6m = 12,65m < 100m	X	La longueur de mise en œuvre des batardeaux inclut la largeur de l'ouvrage (6,65m) ainsi qu'un accès de 3 mètres de part et d'autre de l'ouvrage (6m).
3.1.5.0 (**)	I.O.T.A. étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole*	0 m² < 200 m²		Les travaux dans le lit mineur sont prévus en dehors des périodes de reproduction des poissons. Le projet n'implique pas le déclenchement de cette rubrique, dû à l'absence d'impact sur le cycle de reproduction de la faune piscicole.

VII- DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU COURS D'EAU

La Méline est un cours d'eau qui fait partie du réseau hydrographique de la Vallée de la Bresle. Elle fait partie des affluents du fleuve la Bresle sur le côté Normandie. C'est un cours d'eau de 10,05 km et possède le code suivant : FRHR159-G0120600.

Elle est considérée comme un cours d'eau en bon état écologique et physico-chimique, selon les inventaires réalisés par Systra et le SAGE de la vallée de la Bresle. La Méline est un cours d'eau classé en liste 1 selon l'article du 4 décembre 2012 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1^e du I de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement sur le bassin Seine-Maritime. Le classement en liste 1 pour la continuité écologique a pour objectif de préserver les cours d'eau en bon état écologique actuellement ou les cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs.

- ✓ Longueur concernée : longueur de l'ouvrage au-dessus du cours d'eau, soit 12,65m
- ✓ Largeur moyenne au droit des travaux : largeur de l'ouvrage, soit 6,65 m
- ✓ Profondeur moyenne du lit au droit des travaux : la profondeur moyenne du lit est inférieure à 0,70 m (source : hydroportail)
- ✓ Description sommaire de l'état initial :

Tableau 3 : Description du cours d'eau « La Méline »

Nature du fond (blocs, graviers, sables, limons, argiles...)	Végétation du lit	Végétation des berges	Date de l'observation
Le fond de la rivière est composé limons, de cailloux, de graviers.	La végétation du lit est principalement composée d'hydrophytes et hélrophytes	La végétation des berges est principalement anthropisés.	Les données suivantes sont issues des inventaires de 2021 et 2022. Les prospections ont été réalisées en juillet, août, décembre 2021 et printemps 2022.

Observations complémentaires :

- ✓ Zone d'eaux calmes / zone d'eaux vives : Il s'agit d'eau assez calme.
- ✓ Vitesse estimée de l'écoulement : 5cm/sec (source : inventaire écologique 2021 et 2022).
- ✓ Existence de singularités (pont, seuil, vannage...) : Un obstacle à l'écoulement sur SANDRE a été détecté à proximité du Pk 144+388 (code : ROE70032) l'obstacle est nommé « Seuil stabilisation voie SNCF » il est de type « Seuil en rivière déversoir » et est indiqué en état « existant ».

VIII- NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE, DE L'INSTALLATION, DES TRAVAUX OU DE L'ACTIVITE ENVISAGES

A) Description de l'ouvrage existant et problème à résoudre

La ligne IF 325 000 (BALT) reliant les villes de Beauvais et le Tréport, est électrifiée et connaît une circulation de voyageurs où la vitesse est de 100 km/h. Le pont-rail 144+388 est un ouvrage constitué d'un tablier métallique à poutres jumelles de 6,65m de portée, ce qui permet le franchissement de la rivière « la Méline ». L'ouvrage possède une ouverture droite de 6,00m.

L'ouvrage possède les caractéristiques suivantes :

Tableau 4 : Ligne 325 000 - Caractéristiques du PRA situé au PK 144+388

Caractéristique de l'ouvrage	
Type	Tablier métallique à poutres jumelles
Nombre de travées	1
Nombre de tabliers	1
Portée	6,65 m
Ouverture droite	6,00 m
Largeur	6,00 m

Obstacle franchi	La rivière « La Méline »
Vitesse de la ligne	100 km/h
Date de la protection anticorrosion	01/09/1995



Figure 2 : Ligne 325 000 - PRA situé au PK 144+388



Figure 3 : Ligne 325 000 - Élévation gauche de l'ouvrage situé au PK 144+388

Quelques caractéristiques récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Ligne 325 000 - Caractéristiques de l'ouvrage

Coordonnées Lambert 93	Ligne Ferroviaire	Point Kilométrique	Désignation de L'ouvrage	Cours d'eau Enjambé	Commune	Dpt
X : 608091,05m Y : 6971989,02m	325 000	144+388	Pont-rail (PRa)	La Méline	Vieux- Rouen sur Bresle	76

Les conclusions de l'état de l'ouvrage sont les suivantes :

- L'ouvrage est en état satisfaisant.
- Il a été observé des réductions de métal sur les appuis et sur les poutres principales.
- Plusieurs fissures sur les culées ont été relevées.
- Il a été également observé des avaries sur la maçonnerie.

Ces désordres entraînent une dégradation de la structure de l'ouvrage. Pour garantir le bon état du pont-rail, une reprise des maçonneries doit être effectuée.



Figure 4 : Ligne 325 000 – PRa pk 144+388 – Photographies des désordres sur l'ouvrage : fissures et désorganisation des maçonneries des culées



Figure 5 : Ligne 325 000 - Travaux de réparation du couronnement du mur côté gauche

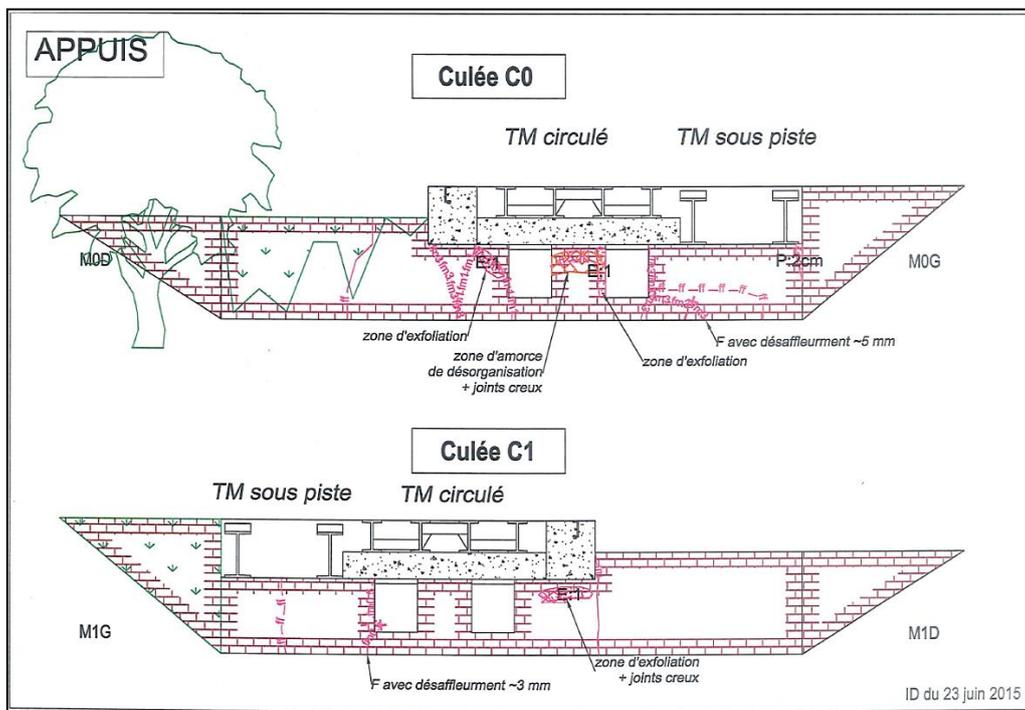


Figure 6 : Ligne 325 000 - Extrait du relevé des avaries de l'ouvrage

B) Description de l'intervention à réaliser

1) Phase 1 : préparation du chantier

Dans un premier temps, il s'agira de préparer le chantier avec :

- Une installation de la base-vie ;
- Un débroussaillage de la végétation pour faciliter l'accès à l'ouvrage, le long de la piste carrossable existante et sur les quadrants de l'ouvrage ;
- En cas de crue importante, des batardeaux par demi-passe avec un système de pompage et rejet en aval seront mis en place. Les eaux issues de la pompe

d'exhaure des batardeaux seront filtrées avec la mise en place d'un bassin de décantation provisoire pour éviter le rejet de MES dans le cours d'eau.

- La mise en place d'équerres ainsi que de contreplaqués de long des culées pour éviter la chute de débris dans le cours d'eau. Le contreplaqué sera installé au niveau le plus bas pour récupérer tous les matériaux de nettoyage.
- L'installation d'un système de récupération des résidus de démolition ;

L'accès au site se fera par le chemin existant carrossable le long de la voie, depuis le PN (passage à niveau) 137. La base-vie et les éventuelles zones de stockages seront implantées au droit de l'ouvrage sur les emprises ferroviaires.



Figure 7 : Ligne 325 000 – Zone d'installation de chantier et accès – PRa 144+388

2) Phase 2 : travaux principaux

Dans le cadre des travaux relatifs à l'opération, il est prévu les tâches suivantes :

- Le nettoyage de la végétation sur les maçonneries de l'ouvrage (environ 8m²) : cette étape comprend le décapage des mousses, l'arrachage du lierre et autres végétaux, le broyage ou l'évacuation des produits et déchets ;
- Le rejointoiement localisé de la maçonnerie de briques désorganisée (1m²) ;
- Le remplacement de briques (50 briques environ) en recherche sur les culées ;
- Une injection dans les fissures et les fractures sur les culées, une fois les réparations des maçonneries réalisées (environ 6ml de fissure) ;

- Le matage superficiel des fissures et fractures ;
- La mise en place de canules et évènements après forage par roto-percussion ou percement suivant l'état des maçonneries ;
- L'injection à pression maîtrisée en respectant un phasage spécifique ;
- La réparation du couronnement du mur en retour côté gauche :
 - La démolition et l'évacuation de la maçonnerie existante désorganisée ;
 - La reconstitution de la maçonnerie des briques ;
 - Le rescellement du garde-corps existant dans un nouveau couronnement béton ;
- La réparation des garde-corps.



Figure 8 : Ligne 325 000 – PRa pk 144+388 – Exemple de mise en place de canule d'injection

Le traitement de la maçonnerie se fera à pied d'œuvre depuis le cours d'eau pendant la période d'étiage et sans circulation d'engin mécanique, la durée des travaux dans le lit mineur est estimée à **trois semaines**.

Curage		Création de barrage ou de seuil	
Arasement d'atterrissement		Renforcement des berges, techniques non végétales	
Scarification		Renforcement des berges, techniques végétales	
Reprofilage		Faucardage	
Busage		Autre (préciser) :	X
Remise en état naturel		▪ Travaux de maçonnerie	

C) Entreprise en charge des travaux

La procédure de consultation des entreprises n'est pas encore réalisée et les travaux sur le Pont-Rail ne sont pas attribués. Lorsque le marché sera attribué, la DDTM et le SMA de la Bresle seront avertis du nom de l'entreprise chargée de réaliser les travaux. L'entreprise précisera les éventuels moyens techniques complémentaires qu'elle utilisera pour la mise en œuvre des travaux.

Organisme / Nom Prénom :

Numéro et SIRET

Fax..... Tel :

Mail :

D) Conduite du chantier

1) Période de réalisation des travaux

Les travaux de débroussaillages préparatoires au chantier seront réalisés en dehors de la période de nidification.

Le cours d'eau la Méline appartient à la 1ère catégorie piscicole. Par conséquent, les travaux depuis le lit mineur sont proscrits entre le 1er novembre et le 1er avril afin de ne pas nuire aux espèces piscicoles :

Tableau 6 : Ligne 325 000 – Planning des travaux

Type de Travaux	Dates
Travaux préparatoire – installation de la base-vie, débroussaillage, création des pistes d'accès	Février à avril 2026
Travaux sur l'OA depuis le lit mineur – Travaux de maçonnerie	Mai à octobre 2026

La DDTM et le SMA de la Bresle seront avertis au moins 15 jours avant le début des travaux.

2) Conditions de réalisation des travaux

* Type d'engin : Il n'est pas prévu d'engin mécanique spécifique pour réaliser les travaux. Le programme travaux prévoit de légères opérations de traitement de la maçonnerie : ainsi ces travaux seront réalisés avec des outils manuels classiques.

* Chantier en eau :

Engin travaillant depuis les berges :

Engin dans le lit du cours d'eau :

Autres (à préciser) :

* Chantier hors d'eau :

☒ Par mise en place de batardeau et pompage : En l'état, les travaux de maçonnerie sur les culées seront réalisés à pied d'œuvre depuis le lit mineur du cours d'eau. Toutefois, en cas de précipitations importantes et d'un niveau d'eau trop élevés, les batardeaux seront installés par demi-passe au droit des culées avec un système de pompage de rejet en aval pour abaisser temporairement le niveau hydraulique.

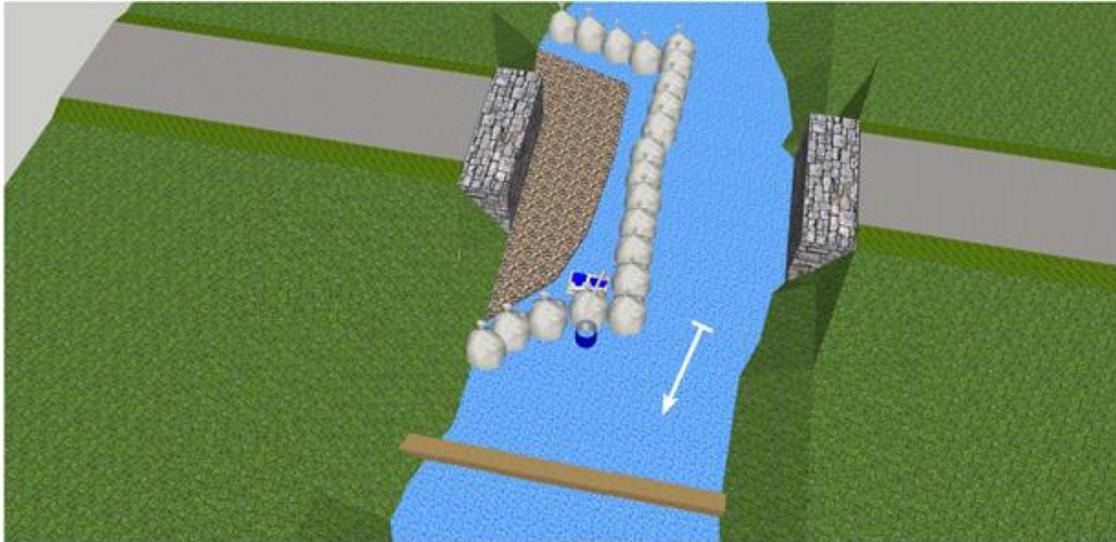


Figure 9 : Exemple d'illustration de batardeaux

Les eaux issues de la pompe d'exhaure des batardeaux feront l'objet d'un traitement spécifique pour éviter le rejet de matière en suspension (MES) dans le cours d'eau. La filtration des eaux d'exhaure se fera par la mise en place d'un bassin de décantation provisoire (dont les dimensions s'adapteront au volume à traiter).



Figure 10 : Exemple d'un bassin de décantation provisoire pour les eaux d'exhaure de batardeaux

- Par mise en place de batardeau et tuyaux
- Autres (à préciser) :

3) Moyens de surveillance et moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

Les emprises du chantier, sous la responsabilité de l'entreprise, seront restreintes et respecteront le milieu naturel impacté. L'entreprise qui aura la charge du chantier sera :

- ✓ En possession du schéma d'alerte fourni par la maîtrise d'ouvrage (annexe 4) ;
- ✓ Joignable en permanence par la DDT.

De plus, elle se renseignera quotidiennement sur le régime du cours d'eau, les conditions météorologiques et hydrauliques auprès de Météo France (alerte orage) et du site internet ministériel « Vigicrues » ; en cas de montée des eaux, tout ce qui pourrait être emporté sera évacué, en particulier les matériaux liquides ou pulvérulents, ainsi que les engins de chantier contenant des hydrocarbures.

SNCF Réseau assure une veille réglementaire hebdomadaire sur le site internet Propluvia. Elle sera éventuellement renforcée en période estivale afin de vigiler les arrêtés de restriction temporaire relatifs à la sécheresse et d'adapter ainsi le planning des travaux en conséquence.

L'entreprise aura à disposition des dispositifs d'intervention (kit antipollution...) et les engins utilisés respecteront la réglementation.

IX- IMPACT PREVISIBLE DES TRAVAUX

A) Berges

- élimination des arbres et arbustes (surface :)
- terrassement (longueur :)
- remblais (longueur : surface : épaisseur :)
- enrochements (longueur :)

autres (à préciser) : Un débroussaillage sur les quadrants de l'ouvrage sera réalisé pour permettre l'accès aux culées à pied d'œuvre. La période de nidification des oiseaux allant du 15 mars au 15 août sera respectée (aucun travail d'abattage ou/et de débroussaillage ne sera réalisé pendant cette période).

B) Lit mineur

- curage (longueur :)
- fouille (longueur :)

modification du profil en travers (longueur :)

seuil (longueur : hauteur : pente : %)

autres (à préciser) : Mise en place de batardeaux et travaux de maçonnerie depuis le lit mineur

En cas de crue importante pendant la période de réalisation des travaux, la mise en place de batardeaux avec un dispositif de pompage sera nécessaire. L'objectif de cette installation est de limiter le débit du cours d'eau et donc la hauteur d'eau sur l'ouvrage. L'installation des batardeaux sera temporaire, et n'a pas vocation à mettre à sec le cours d'eau.

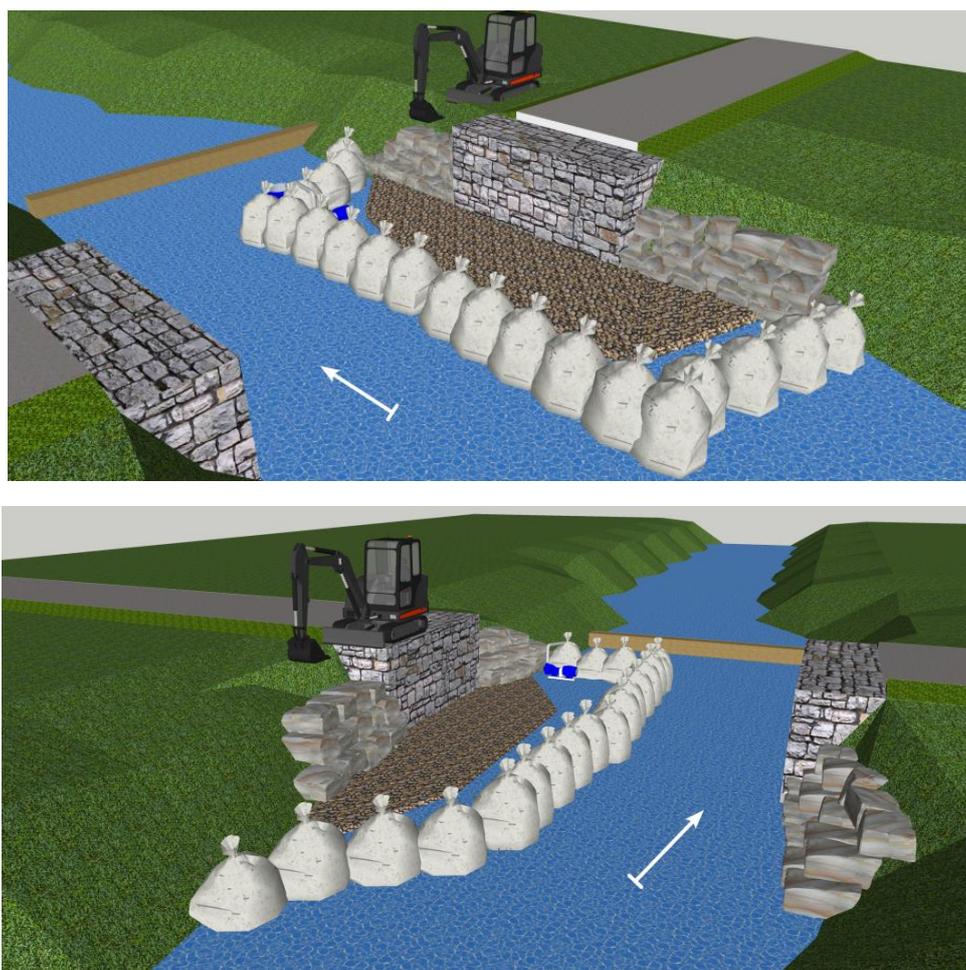


Figure 11 : Exemple d'illustration de batardeaux

Il est envisagé au programme des travaux des opérations de maçonnerie, elles seront réalisées depuis le lit mineur. Pour éviter toute pollution dans le cours d'eau, un système de récupération des résidus de démolition sera installé sur l'ouvrage (planche en contreplaquée fixée sur les culées). La réalisation de ces opérations ne nécessite pas d'engin spécifique, ils seront effectués à pied avec du matériel portatif, ce qui permet de limiter les impacts sur le lit mineur.



Figure 12 : exemple d'installation pour éviter la pollution des résidus de maçonnerie

C) Pont

- Tirant d'air
- Hauteur d'eau
- Autres (à préciser)

Le programme travaux ne prévoit pas de remplacement de tablier ou de changement particulier sur le Pont-Rail. Ainsi, il n'y a pas d'impact sur le pont et la section hydraulique du cours d'eau sera préservée.

D) Pollutions potentielles

- Emploi de ciment :

Le traitement de la maçonnerie est susceptible de diffuser de la laitance de ciment dans le milieu aquatique ce qui peut avoir un impact pour la faune présente. Pour limiter cet impact, une attention particulière sera accordée à la bonne exécution des injections de ciment.

L'injection se fera à faible dose et à basse pression, tout en observant les écoulements afin d'éviter tout départ de laitance dans le milieu naturel. La méthode utilisée sera le matage au mortier pour reboucher et la mise en place des canules d'injection selon le besoin. Le matage permet d'éviter toute résurgence de coulis.

De plus, le malaxeur nécessaire à la fabrication du coulis de ciment sera placé et utilisé à une distance suffisamment éloignée du cours d'eau afin de ne pas propager de poussières de ciment et pour se prémunir de toute pollution. Le matériel utilisé sera nettoyé en dehors du site.

- Coffrage en lit mineur
- Autres (à préciser) : pollutions potentielles lors des opérations de nettoyage sur l'ensemble de l'ouvrage.

E) Travaux affectant un site NATURA 2000

1) Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Vallée de la Bresle », identifiant FR2200363

L'ouvrage d'art au Pk 144+388 est situé sur les emprises du site Natura 2000 la Vallée de Bresle.

Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

- La Bresle : une rivière de première catégorie, reconnue comme un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France, notamment avec ses populations de Saumon atlantique (*Salmo salar*). Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux (avec les prés paratourbeux subatlantique du *Selino carvifoliae-juncetum subnodulosi* et atlantique de l'*Hydrocotylo vulgaris-juncetum subnodulosi*) qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

- Les coteaux et vallées de la Basse-Bresle constituent un ensemble de coteaux et vallées très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses (présence de *Senecio helenitis*, *Calamintha nepeta* subsp. *Sprunerii*, *geranium sylvaticum* en aire isolée).

- Les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger représentent pour leur part un ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant un réseau de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

- Enfin, les coteaux et vallée de la Haute-Bresle sont un ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipérides, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides.

L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique.

2) Proximité de zones naturelles d'importance

Le pont-rail au Pk 144+388 est situé à proximité de zones naturelles d'importance. Voici un tableau récapitulatif des espaces naturels patrimoniaux reconnus à proximité de l'ouvrage :

Tableau 7 : Ligne 325 000 - Espaces naturels patrimoniaux reconnus à proximité de l'ouvrage au Pk 144+388

INSEE	Commune	Type de zone	N° de zone	Nom	Distance de l'ouvrage
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 2	220320033	VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE	390 m
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 2	230000318	LA HAUTE FORÊT D'EU, LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE LA BRESLES	0 m
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	ZNIEFF de type 1	220320006	COURS DE LA BRESLE ET PRAIRIES ASSOCIÉES	284 m
76233	Vieux-Rouen sur Bresle	SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS	FR2200363	VALLEE DE LA BRESLE	76 m

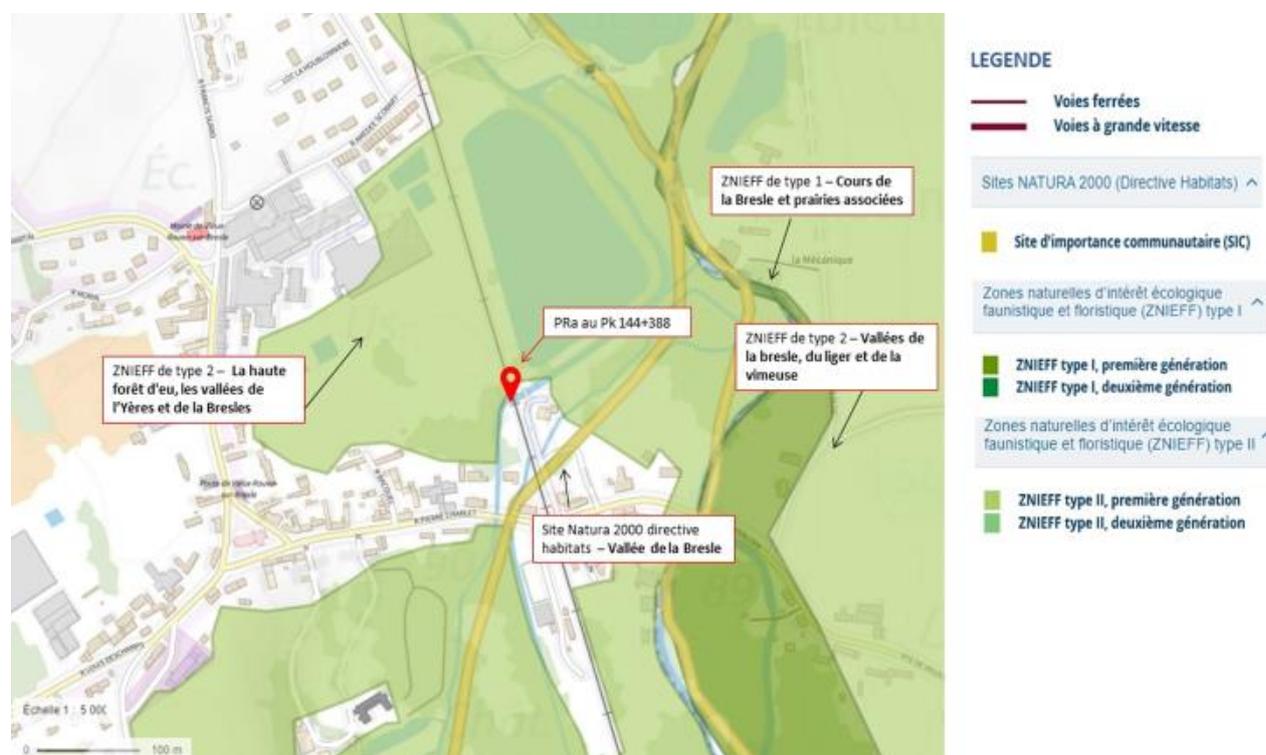


Figure 13 : Ligne 325 000 - Cartographie des sites naturels d'intérêts à proximité du PRA 144+388 – Source : Geoportail

3) Synthèse des inventaires écologiques

Les inventaires réalisés par Systra ont permis de conclure que le site ne présentait pas d'enjeu impactant pour les habitats. Le pont-rail au Pk 144+388 n'est pas situé en zone humide.



Figure 14 : Ligne 325 000 - Localisation des zones humides selon le critère habitat - PRA 144+388

Lors des inventaires terrains, il a été conclu que notre zone d'étude au PRA 144+ 388 présentait un enjeu assez fort pour les espèces piscicoles, un enjeu faible pour la faune astacicole et un enjeu assez fort pour la faune malacole. Il a été noté la présence très probable de frayère pour la Lamproie de Planner, la Vandoise et la Truites commune forme fario.

4) Conclusion

Si OUI, note d'évaluation des incidences au titre de l'article L 414 – 4 du Code de l'Environnement :

Le site se trouve dans le secteur de la vallée de la Bresle. Ainsi, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est annexée au présent dossier (ANNEXE 4).

F) Compatibilité avec le SDAGE

Orientation 1 : **Pour un territoire vivant et résilient** : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

Défis	Concerné
Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Éviter avant de réduire, puis de compenser (séquence etc) l'atteinte aux zones humides et aux milieux aquatiques afin de stopper leur disparition et leur dégradation	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Restaurer les fonctionnalités de milieux humides en tête de bassin versant et dans le lit majeur, et restaurer les rivières dans leur profil d'équilibre en fond de vallée et en connexion avec le lit majeur	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Restaurer les populations des poissons migrateurs amphihalins du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Structurer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet

Orientation 2 : **Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable**

Défis	Concerné
Préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable et restaurer celle des plus dégradés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Améliorer l'information des acteurs et du public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les actions de protection de captage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Adopter une politique ambitieuse de réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire du bassin	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Aménager les bassins versants et les parcelles pour limiter le transfert des pollutions diffuses	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

Orientation 3 : **Pour un territoire sain** : réduire les pressions ponctuelles

Défis	Concerné
Réduire les pollutions à la source	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Adapter les rejets des systèmes d'assainissement à l'objectif de bon état des milieux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Réussir la transition énergétique et écologique des systèmes d'assainissement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

Orientation 4 : **Pour un territoire préparé** : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

Défis	Concerné
Limiter les effets de l'urbanisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Limiter le ruissellement pour favoriser des territoires résilients	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Adapter les pratiques pour réduire les demandes en eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Garantir un équilibre pérenne entre ressources en eau et demandes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Définir les modalités de création de retenues et de gestion des prélèvements associés à leur remplissage, et de réutilisation des eaux usées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

Orientation 5 : **Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral**

Défis	Concerné
Réduire les apports de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Réduire les rejets directs de micropolluants en mer	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (de baignade, conchylicoles et de pêche à pied)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Promouvoir une gestion résiliente de la bande côtière face au changement climatique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

G) Compatibilité avec le SAGE

Est-ce compatible avec le SAGE de la Vallée de la Bresle sur la commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle Oui Non Pas de SAGE

Le SAGE de la Vallée de la Bresle a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 18 août 2016. Le projet ne porte pas atteinte à la réglementation du SAGE et respecte les enjeux, les objectifs et les dispositions suivantes :

- **Objectif général 1.5 « Connaître et diminuer les pollutions ponctuelles issues des activités, industrielles, artisanales, agricoles et des collectivités »**
 1. Disposition 26 : Réduire les risques de pollutions ponctuelles liées au stockage de substance polluante

X- MESURES CORRECTIVES ENVISAGEES

A) Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux

De manière générale, toutes les précautions et les mesures de lutte contre une pollution seront prises et respectées tout au long des travaux.

Aucun engin de chantier ne sera immergé dans l'eau. L'impact de la pollution des eaux par la fuite d'hydrocarbure dans le milieu aquatique sera donc évité. De plus aucune intervention des engins ne sera effectuée sur les berges (sauf pour la mise en place des batardeaux).

Tout au long des travaux, toutes les précautions et les mesures de lutte contre une pollution accidentelle dues à un déversement seront prises et respectées. Les conditions hydrauliques seront consultées quotidiennement auprès de Météo France et du site ministériel «Vigicrues ». En cas de montée des eaux, tout ce qui pourrait être emporté sera évacué, en particulier les matériaux liquides ou pulvérulents, ainsi que les engins de chantier contenant des hydrocarbures.

SNCF Réseau assure une veille réglementaire hebdomadaire sur le site internet Propluvia. Elle sera éventuellement renforcée en période estivale afin de vigiler les arrêtés de restriction temporaire relatifs à la sécheresse et d'adapter ainsi le planning des travaux en conséquence.

Pour éviter toutes les pollutions des travaux de maçonnerie, des équerres ainsi que des contreplaqués seront posés sur les culées afin la chute de débris dans le cours d'eau. Les déchets liés au chantier seront stockés hors d'eau et seront acheminés sur la base-vie du chantier pour éviter l'emportement en cas de crue. Par la suite, ils seront tous évacués en décharges spécialisées en fonction de leur nature. Il n'y aura aucun brûlage sur site, seul un broyage des végétaux issus du débroussaillage sera autorisé.

Le traitement de la maçonnerie peut laisser échapper dans le milieu aquatique des laitances de ciment toxique. Une attention particulière sera portée à la laitance de ciment lors des travaux de maçonnerie. Le geste se fera à faible dose et à basse pression, tout en observant les écoulements afin d'éviter tout départ de laitance dans le milieu naturel. Cette mesure permet de réduire l'impact sur le milieu aquatique.

Le malaxeur nécessaire à la fabrication du coulis de ciment sera placé et utilisé à une distance suffisamment éloignée du cours d'eau afin de ne pas propager de poussières de ciment et pour se prémunir de toute pollution. Le matériel utilisé sera nettoyé en dehors du site.

B) Mesures envisagées pour limiter l'impact sur les frayères

Les inventaires écologiques réalisés en 2021 par un bureau d'étude ont relevé la présence de zone de frayère pour plusieurs espèces. Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction de ces espèces. Ces espèces ont des périodes de reproduction allant de novembre à avril. Les travaux sont prévus en dehors de cette période, ce qui permet d'éviter l'impact sur les frayères.

De plus, aucun engin mécanique ne sera utilisé dans le lit mineur pour la réalisation des travaux. Seul des passages à pied sont prévus pour les travaux de maçonnerie.

C) Mesures envisagées pour le réaménagement du site

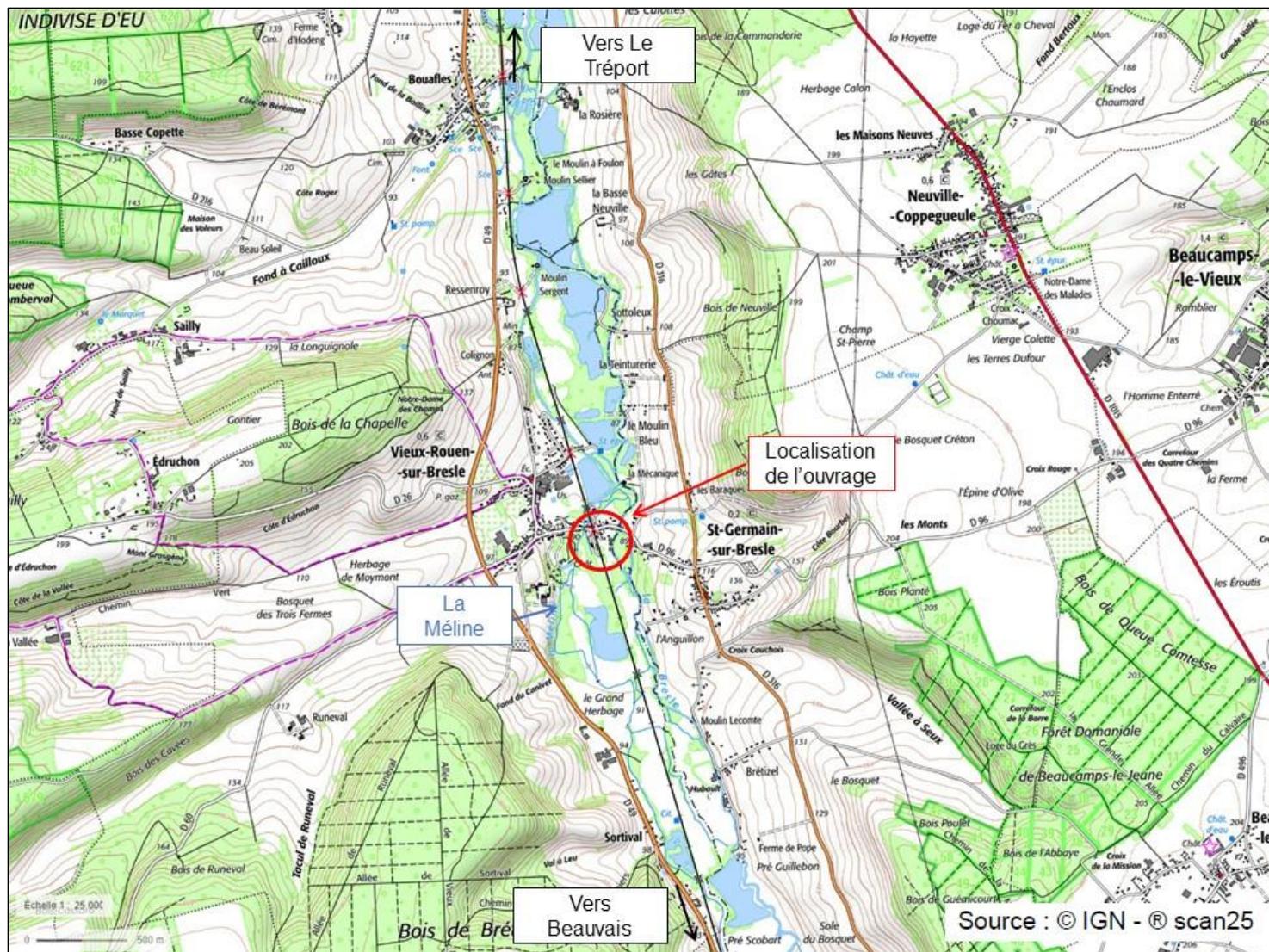
Au vu de la nature et l'ampleur des travaux, il n'est pas prévu de réaménagement de site. Néanmoins, à la fin des travaux, l'entreprise réalisatrice s'occupera de remettre les lieux, les accès et les pistes dans l'état initial après l'évacuation de tous les matériaux et déchets.

XI- ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DE LOCALISATION (1/25 000) – Commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)

Travaux de maçonnerie sur le Pont-rail situé au Pk 144+388

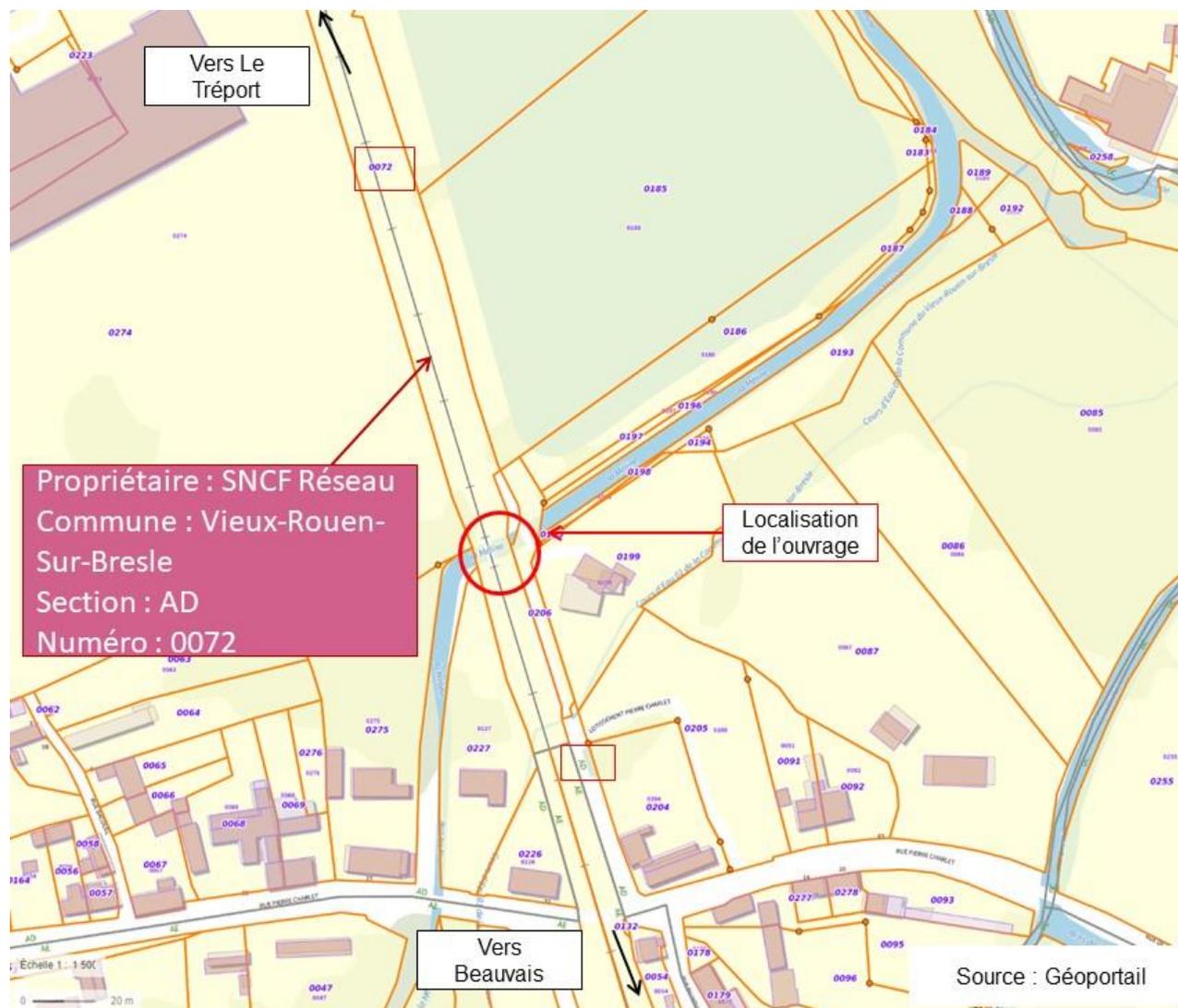
Ligne IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport



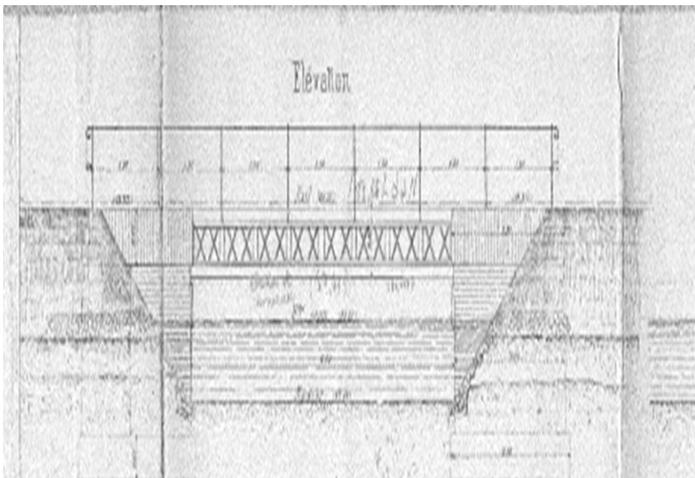
ANNEXE 2 : PLAN CADASTRALE—Commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle (76)

Travaux de maçonnerie sur le Pont-rail situé au Pk 144+388

Ligne IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport

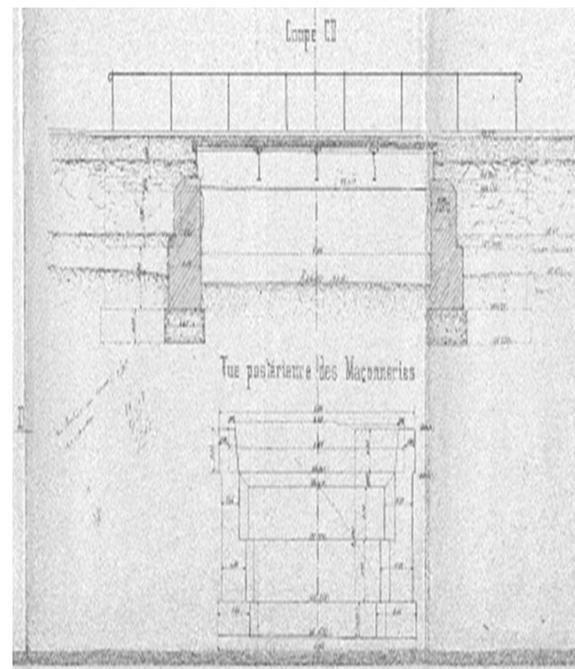


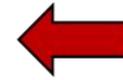
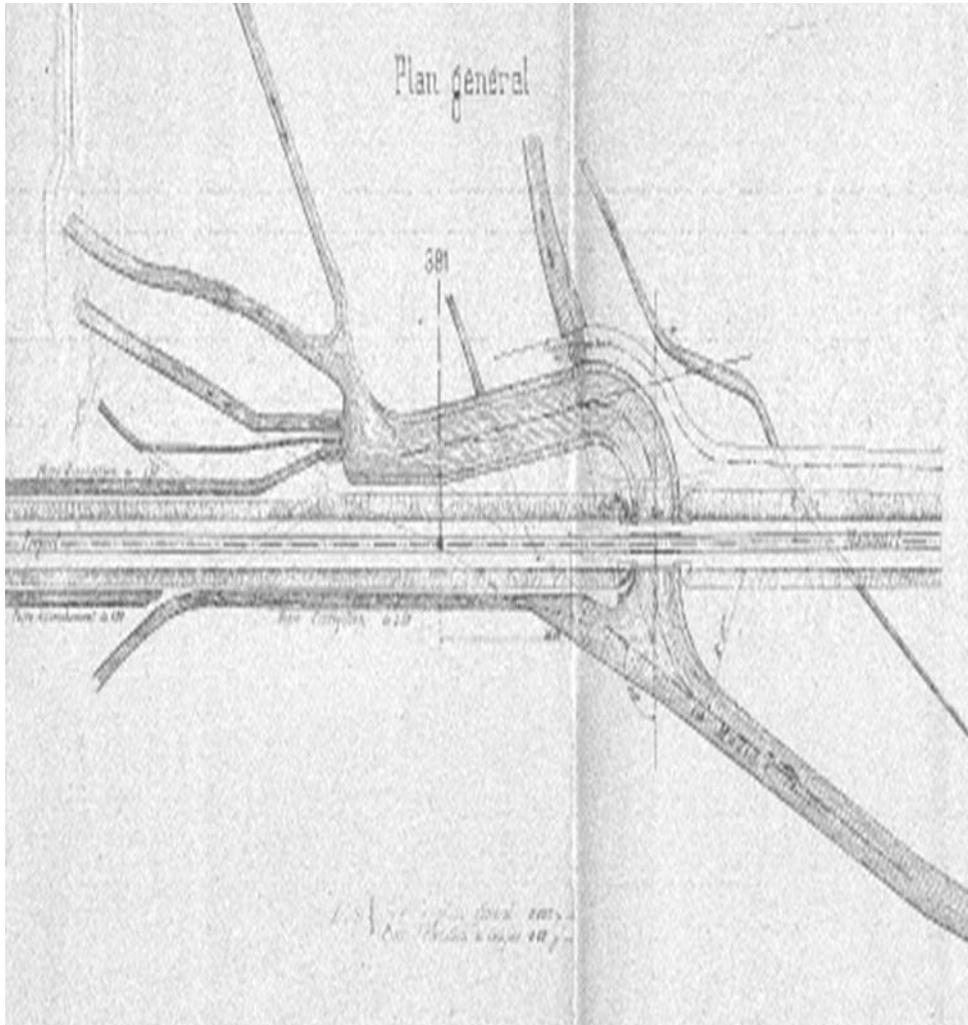
ANNEXE 3 : PLAN ET COUPE DE L'OUVRAGE - Commune de Vieux-Rouen-Sur-Bresle (76)
Travaux de maçonnerie sur le Pont-rail situé au Pk 144+388
Ligne IF 325 000 reliant les villes de Beauvais et le Tréport



Elévation de l'ouvrage au Pk 144+388

Coupe de l'ouvrage au Pk 144+388





Plan général de
l'ouvrage au Pk
144+388

ANNEXE 5 : Schéma d'alerte en cas d'accident

